

Après le référendum irlandais, inventer une nouvelle culture de la vie

 france-catholique.fr/Apres-le-referendum-irlandais-Inventer-une-nouvelle-culture-de-la-vie.html

par Gérard Leclerc

lundi 28 mai 2018 (2018-05-28T14:58:24Z)

Est-il possible de tirer des leçons raisonnables à la suite du référendum qui vient d'approuver en Irlande, à une majorité des deux tiers, la fin de l'interdiction de l'avortement ? Face à un tel raz-de-marée, les défenseurs de la vie risquent de sombrer dans le découragement. Et cela d'autant plus que les mécanismes qui ont entraîné un vote aussi massif semblent, à vue humaine, irrépessibles. Comment résister à une tendance qui a déjà emporté toute l'Europe, conquis la plupart des moyens d'information avec des arguments qui portent, eu égard à leur charge affective très forte ? Toute la presse a également mentionné la baisse d'influence de l'Église dans ce pays de longue tradition catholique, à la suite d'une série de scandales, notamment en matière de pédophilie. On se souvient encore de la lettre adressée par Benoît XVI aux fidèles irlandais plongés, disait-il, dans la plus sombre des situations.

Il est incontestable aussi que, depuis les années soixante, une révolution s'est produite dans les mentalités, qui ne s'explique pas seulement par l'effondrement de la pratique religieuse. C'est la morale commune qui s'est trouvée dévalorisée, jusqu'à la déconstruction de la conscience éthique de la personne. Ce qui était, autrefois, objet d'interdit a été décrété archaïque, non seulement par les courants les plus extrêmes du gauchisme culturel mais aussi par des courants libéraux libertaires qui ont autorisé toutes les transgressions. Et nous savons que cela continue aujourd'hui, avec l'instrumentalisation technique de la reproduction et la justification du suicide assisté, avec des provocations qui vont jusqu'à l'obscénité. On l'a vu récemment en Suisse.

Les défenseurs de la vie sont donc face à un formidable défi. Ils n'ont aucune chance de gagner sur le terrain législatif, dès lors qu'ils ont perdu l'opinion. Or, toute évolution ne peut s'opérer que par la sensibilisation de l'opinion, qui, aujourd'hui, ne ressent que certains dommages, d'ailleurs non contestables, de l'interdiction de l'avortement. En France, au moment de l'élaboration de la loi Veil et de la bataille d'opinion qui l'avait précédée et accompagnée, nous avons déjà connu cette objection massive de la souffrance des femmes, des drames causés par la clandestinité des pratiques abortives. À l'époque, ces arguments avaient tout emporté, les défenseurs de la vie apparaissant comme des esprits rigides, bardés de principes cruels. Par la suite, les choses se sont aggravées, puisqu'on est passé d'une loi de tolérance et de compassion à un impératif rigoureux. L'exception est devenue la règle et l'opposition dénoncée comme attentatoire aux droits des femmes. C'est au point où même l'objection de conscience se trouve délégitimée, ce qui est gravissime dans un État de droit. Inventer une nouvelle culture de la vie, tel est le seul objectif

raisonnable. Mais il faudra du temps pour rendre évidente à la conscience la réalité de la vie naissante. Une vie naissante qui, quoi qu'on en dise, se trouve cruellement interrompue par l'acte abortif.